Décision n°2025-61

Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°25A002 : Transports scolaires, périscolaires, extrasolaires

Attribution de marché

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 14 février 2025 sur le Profil acheteur www.marchespublics.grandlyon.com et le 15 février 2025 sur le Moniteur.fr et marcheonline.com fixant la date limite de remise des offres au 14 mars 2025,

CONSIDÉRANT que la procédure de consultation concerne la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'assurer des prestations de transports dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et extrascolaires et est décomposée en deux lots :

- Lot 1 : Transports réguliers vers les équipements sportifs et culturels communaux,
- Lot 2 : Transport occasionnel – Sorties diverses

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer l'accord-cadre aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot n°1 « Transports réguliers vers les équipements sportifs et culturels communaux » à KEOLIS – AUTOCARS PLANCHE situé 69 rue du champ du Garet à Arnas (69 400) pour un montant maximum annuel de commande limité à 35 000 €HT.

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot n°2 « Transport occasionnel – Sorties diverses » à la Compagnie des Autocars Lyonnais située 1 rue Gaston Bachelard à Vaulx-en-Velin (69120) pour un montant maximum annuel de commande limité à 20 000 €HT.

ARTICLE 2 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2025, reconductible trois fois.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 27 mai 2025,

Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20250527-Dec2025-61-AU
Date de télétransmission : 28/05/2025
Date de réception préfecture : 28/05/2025

Publication le 28/05/2025